



## Compte-rendu du Conseil d'administration du 21 septembre 2017

### Construction ou démolition

*L'ordre du jour de ce CA exceptionnel du 21 septembre 2017 portait sur la construction d'un nouveau siège pour l'ONF et accessoirement sur la reconduction du taux dérogatoire des frais de déplacements. Et exceptionnel il l'a été à un tout autre titre puisque les administrateurs SNUFEN, CGT et l'administratrice EFA CGC représentant l'encadrement ont démissionné en bloc dès l'ouverture du conseil.*

Une déclaration intersyndicale a été lue en début de séance. Les administrateurs ont ensuite remis leur démission au Président du Conseil d'Administration JY. CAULLET ainsi qu'une pétition d'environ 5000 signatures contre la vente du Chalet des Arcs, soit plus de la moitié des personnels de l'ONF.

Le SNPA constate, déplore, cette décision des organisations de droit public et il la respecte.

Il la déplore car de nombreuses alertes ont été faites en CA sur la dégradation sensible du climat social et plusieurs interventions récentes des représentants des personnels portaient notamment sur les dysfonctionnements constatés en matière de consultation des IRP.

Ces alertes sont restées sans effet et sans réponse, assimilées parfois – *souvent* – à des revendications statutaires et c'est encore le cas lors de cette séance du 21 septembre puisque le Président du CA va rapidement conclure que le principal point d'opposition avec les OS de droit public tient dans le transfert de 30% des recrutements vers le secteur privé. Le Directeur Général en rajoutera une couche en affirmant pour sa part avoir bien compris que les syndicats de droit public ne veulent pas de recrutements de salariés.

S'il est vrai que ce point a été l'un des facteurs déterminants dans le vote d'opposition des OS au COP 2016-2020, il n'est pas le seul et même le vote contre des OS sur le COP 2016-2020 n'avait pas provoqué la réaction de démission qu'on connaît aujourd'hui.

La conclusion est donc un peu rapide. Et c'est ce qui étonne : nos édiles feignent de pas comprendre et semblent chercher une explication dogmatique alors que les arguments sont plus factuels. Lorsque ces faits sont avérés, le SNPA ne peut que souscrire également au constat.

C'est par exemple une gestion RH opaque qui est dénoncée, lors des recrutements de salariés et des dysfonctionnements survenus en CAP, et pas uniquement le *fameux* taux de 30%. Le flou apporté à la réalisation de ce taux et les distorsions paradoxales qu'il induit selon les catégories de personnels – de 0% pour les personnels de terrain à presque 100 % chez les gestionnaires administratifs – pose clairement problème. L'augmentation de ce taux, en regard de résultats financiers qui ne seraient pas – *pour 2017 en tout cas* – à la hauteur des estimations du COP et un plan d'austérité annoncé dans un

compte-rendu de codir plénier de début septembre – que nous n’aurions pas dû connaître, a forcément rajouté au malaise ...

Le Directeur Général ne semble pas atteint par cette démission massive.

Il rappelle en écho au Président les bienfaits du COP pour l’ONF : le maintien des effectifs, le remplacement des départs en retraite et une situation financière bien meilleure que celles de certains établissements. La situation de l’AFPA, qui serait au bord du gouffre, nous est donnée en exemplaire expiatoire.

Les décisions prises sur l’immobilier de l’ONF s’inscrivent selon lui dans le cadre du COP et du SPSI au principe que tout bien devenu inutile au service doit être vendu, le chalet des Arcs est placé dans le même wagon. Mais sur les consultations des IRP non réalisées, pas un mot.

Une attitude très ferme et qui se veut rassurante pour les administrateurs, le pilote est aux commandes. Le Directeur Général ajoutera qu’il n’y a pas de situation de crise à l’ONF et que les seules instances concernées par ces démissions sont le CTC, le CHS et le CA, mais pas les instances territoriales ou les CAP. Selon lui enfin, en avril dernier, lors du renouvellement des CTT, la situation de l’établissement n’était pas différente, et les OS avaient présenté des listes électorales...

Le SNPA rappellera pour sa part qu’il n’a pas souhaité s’associer à cette démission mais qu’il constate et déplore aussi certains dysfonctionnements évoqués dans la déclaration des démissionnaires. Certaines décisions prises par la Direction Générale restent incompréhensibles pour les personnels, à l’exemple de la vente du Chalet des Arcs qui n’a fait l’objet d’aucune discussion préalable avec les partenaires sociaux.

La décision de démissionner n’emporte pas l’adhésion du SNPA, mais, qu’on ne se méprenne pas. Si le SNPA a choisi cette voie, compliquée, c’est uniquement, à son sens, dans l’intérêt des personnels qu’il représente, pour continuer de les défendre à sa manière.

Il précise également que son expression éventuelle future au sein du CA ne devra pas s’entendre comme l’expression généralisée de l’ensemble des personnels de droit public.

Cependant dans les faits, il semble très compliqué de siéger dans une représentation tronquée des personnels, et le SNPA interroge le Président sur les mesures qu’il imagine afin que les instances puissent retrouver un fonctionnement normal.

Le Président dit découvrir la situation et indique aux administrateurs que la Direction Générale va maintenant étudier les conséquences juridiques de cette démission. Selon lui, la démission des administrateurs ne sera effective qu’après transmission aux ministres de tutelle qui les ont nommés et en attendant, les administrateurs restent informés des dossiers traités et des comptes rendus des débats.

## Construction du nouveau siège

Lors du dernier conseil du mois de Juin, il n’avait pas été possible de prendre une résolution pour entériner la construction d’un nouveau siège dans Paris intra-muros. La situation a évolué et de nouvelles options sont présentées lors de ce CA.

Première évolution majeure, on aurait largement sous-estimé le montant d’une vente de la Tour. On parlait en juin de 13 à 17 M€ et plusieurs offres dépasseraient les 20 M€.

Autre évolution majeure, le site de la rue de la Marseillaise à Paris – 19° est abandonné. De nouvelles perspectives ont vu le jour à l’initiative des Tutelles - principalement de Bercy et du ministère de l’Agriculture.

La nouvelle localisation proposée est à Maisons-Alfort, dans l’enceinte de l’école vétérinaire. Ce n’est plus dans Paris intra-muros, mais proche cependant du siège actuel de la Tour – 8 stations de métro. Deux autres sites ont été examinés, celui de la rue de la Marseillaise, plus cher, et un autre à Champs-sur-Marne plus éloigné de Paris et guère moins coûteux au final.

Un petit habillage de présentation, avec cependant une analyse certaine du coût des 3 scénarii, pour aboutir au résultat de l’opportunité de construire sur le site géré par le Ministère de l’Agriculture.

**Foncier de l’Etat français**

▪ L’Ecole Nationale Vétérinaire d’Alfort dispose d’emprises sur son « campus » pouvant être urbanisable. Le Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation et la Direction de l’Immobilier de l’Etat ont souhaité que soit étudié une implantation du siège de l’ONF sur ces emprises.

**LOCALISATION**

- Maisons-Alfort – Val-de-Marne
- Desserte routière : Autoroute A4
- Desserte transports collectifs: M8 – Ecole Vétérinaire de Maisons Alfort
- TCSP: Arrêt Pôle Pompadour gare
- Distance Gare => site : 0,2 km (2 min à pied)
- Durée de trajet site => Gare de Lyon: 28 mn – M 8 et M 1
- Durée de trajet site => Gare de l’Est : 35 mn – M 8 et M 4

**SITE**

- Nature : terrain – emprise à déterminer
- Surfaces disponibles : 7 000 m<sup>2</sup> SDP minimum \*
- Nombre de niveaux : R+7
- Date de disponibilité prévisionnelle à confirmer par l’ENVA: 1T 2018

\* Les simulations ont été effectuées sur la base de 7 645 m<sup>2</sup> de SDP

**URBANISME**

- Expertise à réaliser, notamment sur les thématiques suivantes : activités envisageables, espaces verts, alignements

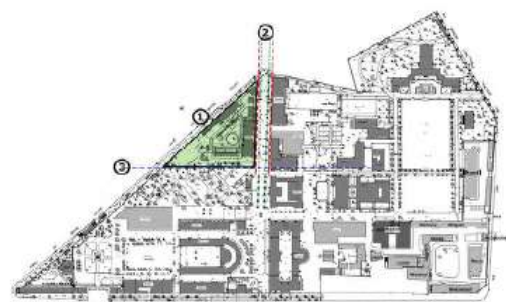


Image d’illustration non contractuelle



7

La secrétaire Générale du Ministère de l’Agriculture parlera pour sa part, dans le projet Maisons-Alfort d’une démarche qui s’inscrit dans une perspective plus large de création d’un site public regroupant des opérateurs à dominante *agricole*.

Cette fois le projet semble bien né – à quelques détails de PLU près – car il a recueilli le consensus total des tutelles de l’établissement et présente un grand sens pour le MAA.

L’emménagement pourrait se faire fin 2020, et le siège aura une forte dominante bois. Pour le Président du CA, il faut que ce projet soit exemplaire et de nature à susciter un enthousiasme collectif car il participe du caractère emblématique de l’ONF. Le propos semble d’un coup décalé de l’ambiance d’ouverture de la séance.

La résolution autorise donc le Directeur Général a trouvé un acquéreur pour la Tour et pour un prix supérieur à 20 M€ et de lancer toutes les opérations en vue de la construction du nouveau siège de l’ONF à Maisons-Alfort. Le vote a recueilli l’unanimité des administrateurs présents.

## Frais de déplacements

En 2014, et à l'instar des dispositions prises par le MAA, l'ONF avait instauré un taux dérogatoire de 70 € au lieu des 60 prévus par le décret fonction publique. La résolution n°2014-13, adoptée par le CA du 25 septembre 2014, avait entériné cette dérogation pour Paris et en Ile-de-France et dans les villes de plus de 200 000 habitants.

Or cette dérogation est temporaire car le décret ne permet pas de déroger de façon permanente, mais elle peut être renouvelée. Elle a été fixée pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2014 par la résolution n°2014-13 précitée.

Le SNPA s'était étonné, lors du CA de juin dernier que ce point ne soit pas inscrit à l'ordre du jour, car il convenait de renouveler la dérogation avant le 1<sup>er</sup> octobre au risque de retomber au taux de base de 60€. La Direction Générale a donc profité de ce CA exceptionnel de septembre pour présenter la résolution de renouvellement de la dérogation à 70€ qui a été approuvée à l'unanimité.

*En conclusion un CA exceptionnel à plus d'un titre et qui restera dans les annales car il conjugue le même jour 2 faits historiques et antagonistes pour l'Etablissement : la construction d'un nouveau siège après 25 ans de tergiversations et de projets de délocalisations hors de Paris et la démission de plusieurs administrateurs représentants des personnels de droit public.*

*Le premier a de quoi rassurer pour l'avenir, le second pas du tout.*

*Pour le siège il faut compter 3 années avant de voir la concrétisation finale du projet, pour le second point, il faut souhaiter au contraire une réaction rapide et constructive, là aussi de la part de la Direction Générale et des tutelles au risque de voir s'effondrer durablement tout espace de dialogue social à l'ONF.*